Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 29 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 29 janvier 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO
Sylvain GARREAU à Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO

Absente excusée : Céline GRANGÉ

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	28
Procurations :	04
Votants :	28

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/02
Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération n°2023/01 du 25 septembre 2023 portant modifications du tableau des emplois de la Commune de Vif

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Délibération N°2024/02

Objet : Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération n°2023/01 du 25 septembre 2023 portant modifications du tableau des emplois de la Commune de Vif

La délibération n°2023/01 du 25 septembre 2023 portant refonte du Modification du tableau des emplois de la Commune de Vif, contient, un tableau précisant les postes à créer.

Dans ce tableau une erreur s'est glissée en créant un poste au grade d'Adjoint-e d'animation 10h30 hebdomadaire alors qu'il s'agissait de créer un poste au grade d'Adjoint-e d'animation principal-e de 1ère classe 10h30 hebdomadaire.

Il est donc proposé de rectifier cette erreur en créant un poste d'Adjoint-e d'animation principal-e de 1ère classe 10h30 hebdomadaire.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré**, décide :**

- **D'APPROUVER la rectification du tableau** en remplaçant le grade d'Adjoint-e d'animation 10h30 hebdomadaire en Adjoint-e d'animation principal-e de 1ère classe 10h30 hebdomadaire **;**

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Cécilia BOURGIN

Le Maire
Signé électroniquement le 31/01/2024
Le représentant de l'autorité territoriale,

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :
Unanimité

MAIRIE DE VIF 38450 (Isère)
Le Maire,
Guy GENET